



13 - Boigny dans la métropole



Boigny-sur-Bionne fait partie des 22 communes qui composent la Métropole d'Orléans.

La première Communauté urbaine de l'orléanais a vu le jour en 1972 sous la mandature du maire d'Orléans, Monsieur René THINAT. En 1974, la communauté urbaine devient District d'Agglomération, puis SIVOM en 1979.



Enfin, en 1994, le SIVOM devient le SIVOMAO (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Orléanaise). L'adhésion est proposée à 20 communes. En 1995, Boigny décide de participer, ce qui permet le passage des premiers bus de la SEMTAO dans la commune.



En 1999, le SIVOMAO devient la CCAO (Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise). Le maire de Boigny-sur-Bionne, Francis OLIVER est chargé du développement économique du secteur du Parc de Charbonnière. Le 1^{er} janvier 2001, l'adhésion est portée à 22 communes avec l'arrivée de Bou et Chanteau. En 2002, la CCAO devient la Communauté d'Agglomération (Agglo).

En 2017, l'Agglo devient une Communauté Urbaine puis, par décret du 28 avril de la même année, cette communauté devient la **Métropole d'Orléans**.

Boigny-sur-Bionne dépend du pôle Nord-Est de la métropole. Le Conseil Métropolitain est composé de 89 membres représentant les 22 communes. Boigny dispose d'un membre, le maire, et d'un suppléant. En 2020, le maire de Boigny-sur-Bionne est élu délégué au développement économique de la Métropole.

Parmi les différentes délégations qui dépendent de la métropole, on peut noter l'entretien de la voirie, l'éclairage public, la collecte et la gestion des déchets, les transports en commun et la gestion de l'eau.